

URGENCE MINEUR.E.S ISOLÉ.E.S À LA RUE !



**Rassemblement et pique-nique
le lundi 26 juin à 11h30 devant
la Métropole en soutien aux
mineurs isolés.**

Alors que le nombre de mineur.es non accompagné.es arrivant à Lyon est stable depuis 2018, aujourd'hui encore, environ 200 d'entre eux et elles se retrouvent sans droit, sans aucune ressource, ni prise en charge institutionnelle dans une Métropole de 1,4 millions de personnes. Sous la pression de l'état via la préfecture, la Métropole de Lyon qui se revendique accueillante et dispose d'un budget de 4 milliards d'euros, ne prend pas en charge ces jeunes, qui selon les conventions internationales, européennes et la loi française, doivent être protégé.es.

Nous demandons :

- L'inscription dans la loi du respect de la présomption de minorité pour la personne se déclarant mineure isolée, comme le préconise la Défenseuse des droits, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.
- En attendant cette clarification légale, que la Métropole de Lyon et la Préfecture mobilisent les moyens nécessaires pour que ce principe soit respecté et qu'aucun.e mineur.e ne se trouve abandonné.e à la rue dans le territoire métropolitain.

**Il est grand temps que la Préfecture, la Métropole et pourquoi pas
les municipalités du territoire conjuguent ensemble le verbe
accueillir au présent.**



Signez la pétition pour soutenir
ces revendications : QRcode



URGENCE MINEUR.E.S ISOLÉ.E.S À LA RUE !



**Rassemblement et pique-nique
le lundi 26 juin à 11h30 devant
la Métropole en soutien aux
mineurs isolés.**

Alors que le nombre de mineur.es non accompagné.es arrivant à Lyon est stable depuis 2018, aujourd'hui encore, environ 200 d'entre eux et elles se retrouvent sans droit, sans aucune ressource, ni prise en charge institutionnelle dans une Métropole de 1,4 millions de personnes. Sous la pression de l'état via la préfecture, la Métropole de Lyon qui se revendique accueillante et dispose d'un budget de 4 milliards d'euros, ne prend pas en charge ces jeunes, qui selon les conventions internationales, européennes et la loi française, doivent être protégé.es.

Nous demandons :

- L'inscription dans la loi du respect de la présomption de minorité pour la personne se déclarant mineure isolée, comme le préconise la Défenseuse des droits, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.
- En attendant cette clarification légale, que la Métropole de Lyon et la Préfecture mobilisent les moyens nécessaires pour que ce principe soit respecté et qu'aucun.e mineur.e ne se trouve abandonné.e à la rue dans le territoire métropolitain.

**Il est grand temps que la Préfecture, la Métropole et pourquoi pas
les municipalités du territoire conjuguent ensemble le verbe
accueillir au présent.**



Signez la pétition pour soutenir
ces revendications : QRcode



NOUS SOMMES VOS ENFANTS !

Bonjour Mesdames et Messieurs,

On est des mineurs isolés en recours, sans aucune famille en France.

C'est nous qui dormons dans les tentes à côté de la métropole depuis bientôt 2 mois.

Avant, on était venu dormir devant la métropole, mais la police nous a chassé à 22h00, sous la pluie.

Depuis, on dort toujours dehors, on n'a pas d'autre endroit où aller.

On reste sous le soleil, sous la pluie, les orages, avec le vent, même des branches nous tombent dessus.

Là où on est, on ne se sent pas en sécurité, nous sommes en danger !

Aujourd'hui, nous sommes là pour demander à la Métropole de nous venir en aide, pour avoir un endroit pour dormir, pour aller à l'école.

On demande votre aide pour notre avenir. On ne veut pas que quelqu'un de nous soit délinquant, brigand ou mendiant !

Certains d'entre nous ont quitté leur pays parce qu'ils subissent des violences dans la famille, certains ont perdu leurs parents et sont orphelins, d'autres n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

Chez nous, même à 10 ans, on te demande de sortir pour chercher l'argent et personne ne s'étonne de voir des enfants à la rue. On ne pensait pas qu'en venant ici, on allait se retrouver comme ça, encore à la rue.

On se disait : la France, c'est un pays de loi, c'est un pays de droit.

QUI SONT CES JEUNES ?



Départ d'Afghanistan, d'Algérie, de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Ghana, de Guinée, du Mali...



Voyage éprouvant, seul, sans famille.



Arrivée en France.



Évaluation de la minorité par la Métropole au Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation de Forum Réfugiés (CMAE).

Rejet, minorité non reconnue par le service Méomie de la Métropole.



Recours déposé devant le juge des enfants.



PÉRIODE D'ATTENTE D'ENVIRON 3 MOIS AVANT L'AUDIENCE SANS AUCUNE PRISE EN CHARGE



Audience devant le juge. La plupart sont reconnus mineurs et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

NOUS SOMMES VOS ENFANTS !

Bonjour Mesdames et Messieurs,

On est des mineurs isolés en recours, sans aucune famille en France.

C'est nous qui dormons dans les tentes à côté de la métropole depuis bientôt 2 mois.

Avant, on était venu dormir devant la métropole, mais la police nous a chassé à 22h00, sous la pluie.

Depuis, on dort toujours dehors, on n'a pas d'autre endroit où aller.

On reste sous le soleil, sous la pluie, les orages, avec le vent, même des branches nous tombent dessus.

Là où on est, on ne se sent pas en sécurité, nous sommes en danger !

Aujourd'hui, nous sommes là pour demander à la Métropole de nous venir en aide, pour avoir un endroit pour dormir, pour aller à l'école.

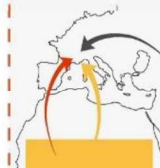
On demande votre aide pour notre avenir. On ne veut pas que quelqu'un de nous soit délinquant, brigand ou mendiant !

Certains d'entre nous ont quitté leur pays parce qu'ils subissent des violences dans la famille, certains ont perdu leurs parents et sont orphelins, d'autres n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

Chez nous, même à 10 ans, on te demande de sortir pour chercher l'argent et personne ne s'étonne de voir des enfants à la rue. On ne pensait pas qu'en venant ici, on allait se retrouver comme ça, encore à la rue.

On se disait : la France, c'est un pays de loi, c'est un pays de droit.

QUI SONT CES JEUNES ?



Départ d'Afghanistan, d'Algérie, de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Ghana, de Guinée, du Mali...



Voyage éprouvant, seul, sans famille.



Arrivée en France.



Évaluation de la minorité par la Métropole au Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation de Forum Réfugiés (CMAE).

Rejet, minorité non reconnue par le service Méomie de la Métropole.



Recours déposé devant le juge des enfants.



PÉRIODE D'ATTENTE D'ENVIRON 3 MOIS AVANT L'AUDIENCE SANS AUCUNE PRISE EN CHARGE



Audience devant le juge. La plupart sont reconnus mineurs et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

AU SECOURS, AIDEZ-NOUS, PROTÉGEZ-NOUS !

AU SECOURS, AIDEZ-NOUS, PROTÉGEZ-NOUS !